



CC Vals de Saintonge (Siren : 200041689)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Jean-d'Angély
Arrondissement	Saint-Jean-d'Angély
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. JEAN CLAUDE GODINEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	55, rue Michel Texier BP 52
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17413 ST JEAN D'ANGELY CEDEX
Téléphone	05 46 33 24 77
Fax	05 46 33 29 32
Courriel	info@cdcvalsdessaintonge.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	54 457
-----------------------------	--------

Densité moyenne 38,24

Périmètre

Nombre total de communes membres : 111

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Annepont (211700117)	373
17	Annezay (211700125)	177
17	Antezant-la-Chapelle (211700133)	363
17	Archingeay (211700174)	695
17	Asnières-la-Giraud (211700224)	1 050
17	Aujac (211700232)	355
17	Aulnay (211700240)	1 463
17	Aumagne (211700257)	722
17	Authon-Ébéon (211700265)	415
17	Bagnizeau (211700299)	199
17	Ballans (211700315)	208
17	Bazauges (211700356)	127
17	Beauvais-sur-Matha (211700372)	661
17	Bercloux (211700422)	451
17	Bernay-Saint-Martin (211700430)	795
17	Bignay (211700463)	426
17	Blanzac-lès-Matha (211700489)	346
17	Blanzay-sur-Boutonne (211700497)	91
17	Bords (211700539)	1 373
17	Bresdon (211700620)	237
17	Brie-sous-Matha (211700679)	188
17	Brizambourg (211700703)	887
17	Champdolent (211700851)	405
17	Chantemerle-sur-la-Soie (211700877)	179
17	Cherbonnières (211701016)	357
17	Chives (211701057)	344
17	Coivert (211701149)	221
17	Contré (211701172)	139
17	Courant (211701248)	403
17	Courcelles (211701255)	496
17	Courcerac (211701263)	314
17	Cressé (211701354)	243
17	Dampierre-sur-Boutonne (211701388)	280
17	D'uil-sur-le-Mignon (211701396)	350
17	Essouvert (200055341)	1 250
17	Fenioux (211701578)	158
17	Fontaine-Chalendray (211701628)	210
17	Fontenet (211701651)	412
17	Gibourne (211701768)	112
17	Gourvillette (211701800)	100

17	Grandjean (211701818)	291
17	Haimps (211701883)	475
17	Juicq (211701982)	283
17	La Brousse (211700711)	519
17	La Croix-Comtesse (211701370)	233
17	La Frédière (211701693)	73
17	La Jarrie-Audouin (211701958)	288
17	Landes (211702022)	629
17	La Vergne (211704655)	602
17	La Villedieu (211704713)	209
17	Le Gicq (211701776)	145
17	Le Mung (211702527)	315
17	Les Éduts (211701495)	67
17	Les Églises-d'Argenteuil (211701503)	529
17	Les Nouillers (211702667)	686
17	Les Touches-de-Périgny (211704515)	581
17	Loiré-sur-Nie (211702063)	295
17	Loulay (211702113)	805
17	Louzignac (211702121)	163
17	Lozay (211702139)	150
17	Macqueville (211702170)	298
17	Massac (211702238)	166
17	Matha (211702246)	2 250
17	Mazeray (211702261)	926
17	Migré (211702345)	321
17	Mons (211702394)	448
17	Nachamps (211702543)	200
17	Nantillé (211702568)	332
17	Néré (211702576)	747
17	Neuvicq-le-Château (211702618)	351
17	Nuailly-sur-Boutonne (211702683)	214
17	Paillé (211702717)	326
17	Poursay-Garnaud (211702881)	323
17	Prignac (211702907)	303
17	Puy-du-Lac (211702923)	480
17	Puyrolland (211702949)	195
17	Romazières (211703012)	72
17	Sainte-Même (211703749)	251
17	Saint-Félix (211703277)	303
17	Saint-Georges-de-Longuepierre (211703343)	247
17	Saint-Hilaire-de-Villefranche (211703442)	1 243
17	Saint-Jean-d'Angély (211703475)	7 799
17	Saint-Julien-de-l'Escap (211703509)	932
17	Saint-Loup (211703566)	324
17	Saint-Mandé-sur-Brédoire (211703582)	315
17	Saint-Martial (211703616)	122
17	Saint-Martin-de-Juillers (211703673)	163
17	Saint-Ouen-la-Thène (211703772)	109

17	Saint-Pardoult (211703814)	239
17	Saint-Pierre-de-Juillers (211703830)	380
17	Saint-Pierre-de-l'Isle (211703848)	269
17	Saint-Savinien (211703970)	2 528
17	Saint-Séverin-sur-Boutonne (211704010)	112
17	Saleignes (211704168)	61
17	Seigné (211704226)	83
17	Siecq (211704275)	221
17	Sonnac (211704283)	535
17	Taillant (211704358)	190
17	Taillebourg (211704366)	761
17	Ternant (211704408)	383
17	Thors (211704465)	463
17	Tonnay-Boutonne (211704481)	1 172
17	Torxé (211704507)	220
17	Varaize (211704598)	572
17	Vergné (211704648)	143
17	Vervant (211704671)	244
17	Villemorin (211704739)	87
17	Villeneuve-la-Comtesse (211704747)	764
17	Villiers-Couture (211704770)	128
17	Vinax (211704788)	65
17	Voissay (211704812)	164

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres énergies <p><i>Energies renouvelables et projets de développement durable d'intérêt communautaire: Définition d'une politique concernant les énergies renouvelables - Etude d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) - Elaboration et mise en oeuvre d'actions et d'installation en faveur du développement durable et des énergies renouvelables.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés. - Gestion et entretien de l'ensemble du parc de mobilier urbain et accessoires nécessaires à la collecte des déchets ménagers et assimilés.</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Autres actions environnementales <p><i>Organisation de la lutte contre les ragondins et les rats musqués par piégeage dans le cadre du respect de l'environnement et en liaison avec les ACCA et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Convention de fourrière avec la SPA de Saintes pour le ramassage des animaux errants trouvés sur le territoire communautaire.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités sanitaires <p><i>Construction et gestion de maisons de santé qui, par leur rayonnement concernent l'ensemble de la population du territoire communautaire Actions pour le maintien et le développement des services médicaux et paramédicaux sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes dans la perspective des projets de Santé Gestion d'un chantier d'insertion,</i></p>

avec formation assurée par l'exécution des travaux réalisés dans les 11 communes. Service d'aide à la personne: Aide financière et technique à l'association relais de la banque alimentaire et Aménagement et équipement des locaux mis à disposition dans ce cadre. Création ou extension d'une nouvelle Maison de retraite.

- Action sociale

Projet Éducatif Local : - Élaboration, mise en place, suivi et évaluation du Projet Éducatif Local (PEL) pour les jeunes de 0 à 25 ans et actions en découlant. - Aide financière aux associations du territoire communautaire concourant à l'exécution des actions et animations. Aide aux associations Aide financière et/ou technique aux associations œuvrant au développement culturel, sportif, socioculturel, économique et touristique et sociale du territoire communautaire. Organisation de l'aide alimentaire dans un local sis à Saint-Savinien Création, aménagement et gestion d'une structure d'accueil, d'information et de renseignements du public, Analyse des besoins sociaux de la population et rédaction du rapport d'analyse annuel, Aide à la mobilité pour tous les publics, en complément des compétences explicitement exercées par d'autres organisations territoriales (Commune, Département, Région, Etat),

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Le CIAS est compétent à l'égard des missions suivantes: - L'analyse des besoins sociaux et la rédaction du rapport d'analyse annuel. - L'aide sociale légale obligatoire. - L'aide sociale facultative définie par le Conseil d'Administration du CIAS en complément des aides sociales prévues par la législation. - L'accompagnement des familles des gens du voyage. - La gestion et/ou le fonctionnement des hébergements d'urgence. - La coordination et la gestion des dispositifs avec les partenaires sociaux. - L'accompagnement des politiques européennes, nationales, régionales et départementales en faveur des personnes défavorisées et de la lutte contre les exclusions. Ne sont pas considérés comme de l'aide sociale, les soutiens directs et indirects aux associations caritatives, le repas des aînés ou des dispositifs équivalents, qui de ce fait, demeurent de la compétence des communes. Le mode de fonctionnement du CIAS fait l'objet d'un règlement intérieur, approuvé par son conseil d'administration. La Communauté de Communes versera chaque année une subvention au CIAS. Les communes par le biais de leur Commission Consultative d'Action Sociale sont tenues informées des activités du CIAS et sont consultés sur les situations dont l'aide sociale est nécessaire.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'une superficie supérieure à 1 ha à l'exception des zones communales existantes ou leurs extensions prévues aux PLU ci - après énumérées, à savoir: communes d'Asnières-la-Giraud, Landes, St-Jean d'Angély et St-Julien de l'Escap (voir annexe 1-2-3-4). Création, réhabilitation, aménagement, entretien et gestion d'immobiliers d'entreprises d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire la construction, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'immobilier d'entreprises à planter ou existants sur les zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire. Sont, également, considérés d'intérêt communautaire, l'acquisition, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion des friches industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales : d'une superficie supérieure à 500 m² pour les communes de moins de 2 000 habitants d'une superficie supérieure à 4 500 m² pour les communes de plus de 2 000 habitants Sont d'intérêt communautaire les zones définies ci-dessus et situées en bordure des voies départementales suivantes : D 107, D 107 E2, D 112, D 114, D 118, D 119, D 120 E, D 122, D 212, D 212 E4, D 739, D 739 E, D 939 Extension des zones déjà existantes, que ces zones existantes soient communales ou communautaires, et gestion de ces extensions. Sont d'intérêt communautaire les zones situées en bordure des voies départementales suivantes : D 107 E2, D 114, D 739, D 739 E, D 939 L'extension des zones existantes communautaires ayant pour effet la possibilité de les porter à plus de 3 ha. La Figerasse (commune de Bernay-Saint-Martin) et Les Essarts (commune de La Croix Comtesse). Sont d'intérêt communautaire : Création, aménagement, entretien des nouvelles zones d'activités artisanales, commerciales et industrielles à l'exception de celles situées sur les parcelles n° 131, 132, 198, 199 (section BK) et n° 54, 55, 274, 275 et 276 (section ZY) situées sur le territoire de la commune de Saint-Savinien, les parcelles n° 243, 244 et 245 (section ZE) situées sur le territoire de la commune d'Annepont et la parcelle n° 15 section ZL au lieu dit La Borderie située sur la commune Le Mung. Création, aménagement, gestion, entretien et extension des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques. Sont d'intérêt communautaire : Les zones artisanales existantes : la zone artisanale des Godinières à Matha (section G, parcelles n° 833, 841, 842, 843, 847, 848, 849, 850, 853, 854, 856, 857 et 858). la zone artisanale de Blanzac les Matha (section ZE parcelles n° 200, 201, 202, 203, 204, 205 et 206). Les nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'une superficie de plus d'un hectare cumulé ainsi que les zones qui accueillent des actions de maîtrise de la demande en énergie à

l'exception de : Commune de Matha : lieudit « Champ Ferron » Commune de Louzignac : lieudit « Les Vignes de Ruland » Commune de Matha : lieudit « Piquembert » (projet communal de chaufferie collective / bois) Commune de Matha : lieudit « Les Godinières » (sauf parcelles énumérées ci-dessus) Commune de Matha : lieudit « Zone du Château » Commune de Matha : lieudit « La Maladrie » Commune de Matha : lieudit « Le parc Michel » Commune de Matha : lieudit « Secteur de Suchet » (projet d'arboretum communal) Ces parcelles pourront néanmoins devenir communautaires s'il y a rétrocession des Communes à la Communauté de Communes.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction et/ou réhabilitation, aménagement, entretien et gestion d'un espace cinématographique d'intérêt communautaire. Acquisition, création, aménagement, extension, réhabilitation, entretien et gestion des bâtiments liés aux compétences et à l'activité propre de la Communauté de Communes. Création, réhabilitation, extension, fonctionnement et gestion de centre de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire. Création, réhabilitation, extension et gestion de la Maison de la Petite Enfance et de toute structure destinée à l'accueil de la petite enfance. Construction, acquisition, aménagement, location, entretien, fonctionnement de tout nouveau bâtiment lié aux activités extrascolaires et périscolaires, ainsi que le fonctionnement de ces activités Construction, acquisition, aménagement, extension, location, entretien et gestion de bâtiments destinés à l'exercice d'activités en direction des adolescents et des jeunes adultes. Construction, acquisition, aménagement, extension, location, entretien et gestion de bâtiments destinés à l'exercice d'activités en direction de la petite enfance. - - Extension, aménagement, entretien et gestion du centre aquatique communautaire Atlantys et des équipements annexes. - Construction, aménagement, entretien et gestion de gymnases d'intérêt communautaire.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Construction, extension, entretien et fonctionnement des équipements scolaires élémentaires, pré élémentaires, périscolaires et extrascolaires: Les charges de fonctionnement et d'investissement des écoles pré élémentaires et élémentaires (bâtiments et services) deviennent communautaires. La Communauté de Communes prend à sa charge la fabrication et la distribution des repas. Cette compétence s'étend à la restauration sous forme de prestation de services. La Communauté de Communes assure la gestion (le recrutement, l'avancement, la rémunération) de son personnel affecté au fonctionnement des écoles publiques et des restaurants scolaires, ne relevant pas de l'Education Nationale.

- Activités péri-scolaires

Les charges de fonctionnement et d'investissement des services péri-scolaires (cantines, garderies, transports) deviennent d'intérêt communautaire. La prise en charge de la natation scolaire de l'ensemble des élèves scolarisés sur le territoire de la communauté de communes et de leur transport au centre aquatique communautaire est d'intérêt communautaire. Aide financière et/ou technique aux établissements d'enseignement ou aux associations pour voyages d'étude et/ou activités sportives dans le cadre du temps scolaire pour les enfants domiciliés sur le territoire communautaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Aide financière et/ou technique aux associations oeuvrant au développement culturel, socio-culturel du territoire communautaire. Versement de subvention de fonctionnement aux écoles de musique et de danse de l'ARIDEM (Association Rurale Intercommunale pour le Développement et l'Enseignement de la Danse et de la Musique). Soutien à toute structure présentant un intérêt muséographique. Aide aux associations œuvrant dans les domaines du social, de l'enfance ou du sport Soutien à l'école de musique intercommunale Soutien à l'association culturelle du canton Soutien ou organisation de manifestations sportives et culturelles organisées au moins à l'échelle du territoire communautaire

- Activités sportives

Aide financière et/ou technique aux associations œuvrant au développement sportif sur le territoire communautaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, mise en oeuvre, suivi et révision du SCOT.

- Schéma de secteur

Elaboration, mise en oeuvre suivi et révision des schémas de secteur.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières pour l'implantation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.

- Etudes et programmation

Plan de développement urbain (PDU) Contribution à la définition d'une charte paysagère et participation à des projets visant à favoriser l'aménagement, la préservation et la valorisation des paysages La Communauté de communes procédera à la mise en place et la gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG) en liaison avec le Pays des Vals de Saintonge.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voies d'accès d'intérêt communautaire.

- Signalisation

Etude, création, extension, aménagement de circuits de randonnée dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées). Entretien, réparation et remplacement de la signalisation des circuits de randonnée inscrits au PDIPR ou qui ont fait l'objet d'une demande d'inscription au PDIPR Réhabilitation, aménagement, entretien et gestion et la signalétique du petit patrimoine Sont d'intérêt communautaire : les puits, fontaines, lavoirs, fours à pain, pigeonniers, moulin de St Marmé Balisage de circuits canoë kayak : Dans le cadre de son développement touristique, la Communauté de Communes procédera au balisage de circuits canoë kayak sur la Boutonne, après accord avec les propriétaires riverains.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Politique touristique Animation, information, accueil et promotion touristique Construction, réhabilitation, extension, aménagement, entretien, fonctionnement et gestion du bâtiment abritant l'Office du Tourisme Création et gestion d'un Office de Tourisme inter-communautaire dans les conditions prévues par le Code du Tourisme Mise en place d'une signalétique touristique routière coordonnée et cohérente Balisage des circuits et sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Réaménagement et mise en valeur du site roman de l'Église d'Aulnay. Gestion et fonctionnement d'une maison du tourisme jusqu'à la création de l'Office de Pôle. Promotion des circuits pédestres, VTT et équestres sur le territoire et organisation de manifestations y afférent.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Animation, mise en place et développement de programmes locaux de l'habitat (PLH)

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire. Politique du logement en faveur des jeunes.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Maîtrise d'ouvrage de l'opération programmée de l'habitat (OPAH). La communauté de communes pourra confier les missions d'aménagement et de gestion des logements sociaux mentionnés ci-dessus à d'autres personnes publiques, privées ou parapubliques (SEM, SA d'HLM, OPHLM, OPAC, ?). Les garanties d'emprunt, éventuelles, pour les opérations menées par ces organismes sont d'intérêt communautaire, sauf pour les opérations conduites par Habitat 17 dont les garanties d'emprunt sont prises en compte par le département.

Autres

- Acquisition en commun de matériel

Acquisition, remplacement, entretien de tous véhicules et matériels acquis par la communauté de communes et mise à disposition des collectivités membres. Conseil, assistance aux communes en matière d'appels d'offres groupés pour travaux, services ou fournitures Mise à l'étude et organisation d'achats groupés de matériel pour le compte des communes adhérentes.

- NTIC (Internet, câble...)

Création et gestion d'un réseau de technologies de l'information et de la communication - Favoriser la communication entre la Communauté de Communes et les Communes membres. - Faciliter leur accès au public de la Communauté de Communes. Création et gestion d'un réseau de technologies de l'information et de la communication

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Construction, réhabilitation, extension et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage d'intérêt communautaire: toutes les aires d'accueil des gens du voyages existantes et/ou futures. L'accompagnement des familles des gens du voyage.

- Autres

Transport du courrier : Possibilité d'aide aux services du transport du courrier entre les différents bureaux et agences postales du canton en direction du bureau centralisateur dans le cadre d'une convention passée entre les services postaux et la Communauté de Communes, par la mise à disposition de véhicules et/ou de personnel. Action pour la défense et le maintien du développement des services publics Organisation de la présence postale sur le périmètre communautaire.

Aménagement, entretien, gestion et/ou fonctionnement des agences postales intercommunales. Construction d'une brigade de Gendarmerie (bureaux et logements).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
17	SYNDICAT MIXTE pour la GESTION des BASSINS de l'ANTENNE, de la SOLOIRE, du ROMEDE du CORAN et du Bourru, SYMBA (à la carte) (251710315)	SM fermé	57 480
17	SOLURIS (SOLUTIONS NUMERIQUES TERRITORIALES INNOVANTES) (251702320)	SM ouvert	926 294
16	SIAH du BASSIN DE L'AUME COUTURE (200079093)	SM fermé	8 432
17	SYNDICAT INTERCANTONAL POUR L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (SIPAR) (à la carte) (251702296)	SM fermé	116 552
17	SYNDICAT MIXTE CYCLAD (251701900)	SM fermé	228 150

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)